

Communiqué de l'APCMA

23 janvier 2013

■ Le pacte pour l'artisanat en phase avec les attentes des CMA

L'APCMA et les chambres de métiers et de l'artisanat réagissent positivement à la présentation par Sylvia Pinel, ministre de l'artisanat, du commerce et du tourisme, du pacte pour l'artisanat. Il cible avec précision les leviers qu'il est indispensable d'actionner pour améliorer la compétitivité des entreprises artisanales dans cette période de mutation économique.

Parmi ces leviers, le pacte confirme l'analyse et les attentes des CMA sur :

- l'importance économique de l'artisanat et l'adaptation nécessaire de la politique économique aux entreprises artisanales. Il faut cibler notamment les politiques d'exportation et organiser les pratiques dans le domaine de la production industrielle ;
- le renouvellement des générations pour répondre à l'urgence de l'emploi et ainsi assurer la transmission des entreprises. Cela nécessite la modification en profondeur de la politique de l'orientation en France pour une valorisation accrue des métiers de l'artisanat ;
- la facilitation de l'accès au financement notamment par la prise en compte des entreprises artisanales par la BPI ;
- la redéfinition du statut de l'artisan et la reconnaissance de la qualification propre à chaque métier ;
- l'amélioration de l'environnement de l'entreprise artisanale pour renforcer son attractivité et sa compétitivité : lutte contre le travail illégal, encouragement du regroupement des entreprises pour l'accès aux marchés publics, soutien aux pôles d'innovation de l'artisanat et accès à grande échelle au statut de l'EIRL.

Le rôle clef des CMA est reconnu et renforcé dans l'aide sur mesure qu'elles apportent aux entreprises qui ont besoin d'être renseignées, guidées et accompagnées.

Le contenu du pacte pour l'artisanat reprend et souligne les préoccupations des CMA même si des dispositions nécessiteront d'être précisées, clarifiées puis traduites sur le plan législatif et réglementaire.

Contact presse

Elisabeth de Dieuleveult : 01 44 43 10 96 et 06 61 25 98 00 - dieuleveult@apcma.fr
Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'Artisanat (APCMA)
12 avenue Marceau - 75008 Paris
www.artisanat.fr